

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. PERRON (représenté par Mme REVEL)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme TOLLOT

Membre(s) absent(s) : (3) M. GOBILLOT, Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 20 juin 2007

Délibération n° : 35-2007

Objet : Exercice 2007 – Budget supplémentaire

Le résultat de fonctionnement 2006 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale figurant au compte administratif et au compte de gestion 2006, affecté par les membres du conseil d'administration lors de la séance du 26 juin 2007 s'élève à 564 612,63 € (excédent).

Compte tenu de ce résultat, des soldes d'exécution des sections d'investissement du budget principal et des 4 budgets annexes constatés à la clôture de l'exercice 2006 et des ajustements sur les crédits votés au budget primitif 2007, le budget supplémentaire 2007 du CCAS se présente comme suit :

Nature	Budget principal	Budget annexe Les Bégonias	Budget Annexe Les Tulipes	Budget annexe Les Marguerites	Budget annexe Le Port du Canal
Dépenses d'investissement	181 258,67 €	19 543,34 €	16 283,29 €	4 542,29 €	12 888,21 €
Dépenses de fonctionnement	541 672,63 €	61 570,00 €	-6 240,00 €	-7 400,00 €	1 620,00 €
Total des dépenses	722 931,30 €	81 113,34 €	10 043,29 €	-2 857,71 €	14 508,21 €
Recettes d'investissement	181 258,67 €	19 543,34 €	16 283,29 €	4 542,29 €	12 888,21 €
Recettes de fonctionnement	541 672,63 €	61 570,00 €	-6 240,00 €	-7 400,00 €	1 620,00 €
Total des recettes	722 931,30 €	81 113,34 €	10 043,29 €	-2 857,71 €	14 508,21 €

Après examen des comptes, le Conseil d'Administration :

- vote le budget supplémentaire 2007 du Centre Communal d'Action Sociale,
- autorise le Président du CCAS ou son représentant légal à signer tout document contractuel nécessité par son exécution.

Adopté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 JUIL. 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2007